

Coopération transfrontalière pour la reconquête de la qualité de l'eau du Lac de Constance et l'élaboration d'un Agenda 21

cantons de Schaffhouse, de Thurgovie, de Saint-Gall, de Zürich, des deux Appenzells, du Liechtenstein, les Länder du Bade-Würtemberg, de Bavière et du Vorarlberg autrichien

Préservation de la ressource en eau

Le Lac de Constance est situé au carrefour de l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'Italie. C'est l'une des sources d'approvisionnement en eau potable les plus importantes de la région. Bénéficiant d'un environnement naturel remarquable, la région du lac vit essentiellement du tourisme et de l'agriculture. Or, avec l'affluence des touristes, la croissance du trafic et l'intensification agricole, le lac devint, dans les années 70-80, fortement menacé.

Face à cette situation pour le moins préoccupante, les acteurs politiques et économiques des pays riverains se réunirent au sein de la Conférence internationale du Lac de Constance pour reconquérir la qualité de l'eau du lac et faire de la région un véritable laboratoire du développement durable.

Date de lancement du projet : 1972.

Porteur du projet : REGIO-Büro Bodensee.

Contexte :

Alors que le Lac de Constance sert de réservoir d'eau potable pour 4 millions d'habitants, on constate dans les années 1970, un excès de nitrates et de phosphates dans les eaux du lac ainsi qu'un excès de résidus de produits phytosanitaires : 80 % des produits phytosanitaires contenus dans le lac provenaient de l'agriculture, 18 % par les espaces publics (parcs, particuliers, forêts, voies ferrées, routes, etc.

Face à cette situation pour le moins préoccupante, les acteurs politiques et économiques des pays riverains se réunirent au sein de la Conférence internationale du Lac de Constance.

Partenaires : Chefs de gouvernements des Pays riverains.

Date clé :

1972 : création de la Conférence internationale du Lac de Constance.

Objectifs :

- Résoudre les problèmes transfrontaliers par une politique commune.
- Améliorer la qualité de l'eau potable du lac de Constance.
- Elaborer des projets de coopération et contribuer, à l'échelon régional, à surmonter les frontières.

Principes :

Les organes de la Conférence internationale du Lac de Constance sont la Conférence des chefs de gouvernement, le Comité permanent, 7 commissions techniques et des groupes de projets *ad-hoc*.

Cette Conférence dispose de son propre budget qui finance le REGIO-Büro Bodensee, les activités de relations publiques et les projets transfrontaliers. Les divers projets transfrontaliers Interreg de la région du Lac de Constance sont cofinancés par les pays membres, les collectivités territoriales, les associations et des organismes privés.

Cette coopération transfrontalière grâce à la collaboration depuis 30 ans des autorités autrichiennes, allemandes et suisses, du secteur privé, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, a été à l'origine de la reconquête de la qualité de l'eau du Lac de Constance.

Face au constat des années 1970 établissant des problèmes de pollutions de l'eau potable, diverses actions ont été mises en place pour y remédier :

- * Mise en place d'un réseau de stations d'épuration pour les eaux usées communales.
- * Préservation des captages et des nappes par un encouragement à des pratiques agricoles moins agressives.

Depuis 1996, les arrivées de phosphates ont diminué de 20 %, le taux de nitrates s'est stabilisé à 4 mg/litre (maximum toléré par l'OMS 25 mg/l, par l'Allemagne 50 mg/l). Les concentrations de produits phytosanitaires ont diminué dans les eaux.

Voici les actions agricoles qui ont permis ces diminutions :

- subventions fédérales
- conseils et formations
- contrôles et sanctions

* Pour les nitrates

- baisse du cheptel
- moins de déjections
- chargement à l'hectare réduit
- subventions par les communes pour encourager des pratiques biologiques et extensives
- réduction des apports d'engrais minéraux
- interdiction d'épandre de l'engrais sur des prairies permanentes
- subventions pour augmenter les capacités de stockage des fumiers et lisiers.
- La surface en conduite extensive a augmenté de 20 % permettant à certaines espèces menacées de se développer.

* Pour les produits phytosanitaires

- bande enherbée en bord de cours d'eau
- rinçage de cuve à traiter sur le champ
- liste de produits phytosanitaires soumis à autorisation, voire interdits
- Essai de freinage des communes, entrepreneurs... quant à l'usage des traitements.

Résultats en matière de ...

Environnement :

- Arrivées régulières de matières polluantes dans le lac nettement réduites.
- Régénération de la flore et faune aquatique.
- Eau de nouveau potable.

Economie :

- Traitement des pollutions à la source économiquement plus rentable pour les pays que la mise en place de stations de retraitement de l'eau.
- Evolution des méthodes de production non accompagnée d'un manque à gagner pour l'exploitant agricole.

Social :

- Incitation à des pratiques agricoles moins agressives et correspondant aux attentes de la société.
- Diminution des pollutions et des risques pour la santé.

Gouvernance :

Mise en place d'une étroite collaboration entre pays transfrontaliers ayant permis la reconquête de la qualité de l'eau.

Chiffres clés :

Surface du Lac : 572 km²

Profondeur : 254 m

Périphérie : 270 km

Réservoir d'eau potable pour 4 millions de personnes (Bade Württemberg) , représentant 130 millions de m³ d'eau par an

Perspectives de développement :

Malgré cette amélioration de la qualité de l'eau du lac, d'autres contraintes sur l'environnement subsistaient, notamment une énorme pression urbanistique. En 1994, à l'initiative de la Conférence internationale du Lac de Constance, les régions/cantons de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche, ainsi que le Lichtenstein, riverains du lac, ont adopté une feuille de route dite Agenda 21, en référence à la conférence de Rio de Janeiro de 1992 qui a mis le développement durable à l'ordre du jour. Les citoyens ont été consultés et ont fait des propositions pour le respect de l'environnement, la justice sociale, le développement économique à long terme par le tourisme vert, le soutien aux exploitations agricoles familiales et le développement de l'énergie solaire. La vocation de l'Agenda 21 est de promouvoir la mise en œuvre du développement durable dans cette région et s'adresse aussi bien aux administrations communales, régionales, cantonales, qu'aux entreprises, associations, écoles etc. En 2005, un programme devrait, au moyen d'un instrument d'évaluation, motiver les communes à initier et poursuivre un processus de développement durable dans leur zone d'influence.

Ainsi, la collaboration transfrontalière s'étend aujourd'hui à des sujets tels que l'environnement, la culture, les transports, l'enseignement, la promotion économique, la communication, la santé et les affaires sociales. Elle cherche tout particulièrement à réaliser une liaison de la région au réseau des trains à grande vitesse allemands et aux transversales ferroviaires alpines.

Elle a concrétisé quelques-uns de ses projets notamment dans le domaine de l'enseignement (reconnaissance de diplômes, formation commune, échanges, etc.).

Contact :

REGIO-Büro Bodensee

Benediktinerplatz 1

D-78467 Konstanz

Tél. : +49 7531 52 722

Fax : +49 7531 52 869

info@regio-bodensee.net

<http://www.regio-bodensee.net>